

L'événement

CRHH du 16 juillet : présentation des stratégies de sortie de crise et du rapport de suivi du SRHH



Coprésidé par Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, et Pierre Deniziot, conseiller régional d'Île-de-France, délégué spécial chargé du Logement et du Handicap, le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) s'est réuni le 16 juillet afin d'aborder la situation de l'habitat et de l'hébergement et de définir les orientations de sortie de crise.

Face à la crise sanitaire, l'État a mobilisé des capacités exceptionnelles pour mettre à l'abri toutes les personnes en situation de rue qui le demandaient. Fin juin, 13 600 places supplémentaires étaient mobilisées en Île-de-France, le parc de places d'hébergement atteignant 131 000 places chaque nuit. Ces capacités sont maintenues tant que des alternatives ne sont pas trouvées pour les personnes concernées.

Dans le prolongement de cette mobilisation, le préfet de région a exposé les grands axes de la stratégie de sortie de crise. Ce plan sera complété par des mesures en faveur de la relance de l'économie où la rénovation de l'habitat prendra une place importante.

Hébergement :
engager une réforme structurelle
du dispositif d'accueil et de prise en charge

L'insertion dans le logement est privilégiée par rapport à l'hébergement. Dès cette année, l'État met en place des moyens nouveaux pour accompagner en plus grand nombre les personnes sans domicile vers le logement avec le renforcement de l'accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel et l'amplification de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Une nouvelle forme d'AVDL dite « Logement d'abord » est mise en œuvre au profit des ménages les plus éloignés du logement (cf. p. 3).

Un travail sera mené avec les SIAO sur le suivi de la fluidité vers le logement. Par ailleurs, une réflexion sera engagée pour renforcer la coordination des SIAO, dans le cadre d'une organisation qui pourrait être à terme unifiée à l'échelle régionale. Il s'agit notamment de mieux accompagner les parcours des ménages dans un cadre interdépartemental.

Logement :
développer des solutions novatrices et accroître la production,
particulièrement en faveur du logement très social

L'accroissement de la production locative sociale et très sociale est une priorité. Plusieurs axes d'action sont identifiés dans le protocole signé le 26 septembre 2019 entre l'État, la Banque des Territoires et l'AORIF.

Des solutions novatrices visent en outre à faciliter l'accès au logement des personnes hébergées :

- ▶ le dispositif d'intermédiation locative SOLIBAIL est ouvert aux personnes seules ;
- ▶ l'intermédiation locative sera expérimentée dans le parc vacant des bailleurs sociaux en attente de démolition pour y loger temporairement des ménages sans domicile ;
- ▶ la construction de logements sociaux en modulaire sera expérimentée sur des fonciers transitoirement disponibles. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à cette fin au cours de l'été.

La séance avait débuté par la présentation du rapport de suivi de ce Schéma pour l'année 2019 (cf. p. 2).

L'édito



Isabelle Rougier
Directrice de la DRIHL

Accélérer le Logement d'abord pour surmonter la crise ?

La réponse massive apportée par l'État en termes de mise à l'abri durant le confinement, et prolongée depuis, a permis de gérer l'urgence.

L'objectif est à présent d'accentuer l'effort pour orienter vers le logement davantage de personnes sans domicile ou mal logées.

Dès le mois de juin, un partenariat a été formalisé entre l'État, 12 grands bailleurs sociaux et 31 associations spécialisées dans l'accompagnement vers le logement pour mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé pour faciliter le parcours « de la rue au logement ». (cf. p. 3)

L'État a incité par ailleurs les bailleurs sociaux à reprendre rapidement leurs attributions. Cette mobilisation a porté ses fruits : l'objectif de 741 relogements au bénéfice des ménages hébergés à réaliser au 31 juillet en Île-de-France (instruction du 3 juillet 2020 sur l'hébergement d'urgence et le logement d'abord) a été atteint et même dépassé (774 attributions réalisées).

La DRIHL a 10 ans. C'est forte de cette expérience qu'elle participe à l'effort commun et majeur de l'État et de ses partenaires dans la sortie de crise.

Publication et présentation en CRHH de la Situation de l'habitat et de l'hébergement au 31 décembre 2019

La *Situation de l'habitat et de l'hébergement* au 31 décembre 2019 présente les différents indicateurs retenus pour le suivi du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH). Afin de mieux appréhender leur évolution, les indicateurs ont été intégrés à une présentation plus large de la situation de l'habitat et de l'hébergement et des actions engagées par l'État.

Construction de logements, production de logements sociaux et diversification de l'offre

Si le nombre de logements autorisés est en baisse (81 300), il reste supérieur aux 70 000 logements annuels prévus par la loi. Le nombre de mises en chantier (81 700) est quant à lui stable par rapport à 2018. La production sociale se maintient à 28 600 agréments et elle est constituée pour près du tiers de logements à destination des ménages les plus modestes.

6 734 logements locatifs intermédiaires ont été agréés, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2018.



Hébergement et logement adapté

L'État consacre toujours plus de moyens pour héberger les plus démunis. En 2019, 120 000 places d'hébergement étaient ouvertes tous les jours en Île-de-France auxquelles s'ajoutaient les 7 000 mobilisables au titre de l'hiver. Le SRHH prévoit de réduire progressivement le recours aux formes d'hébergement d'urgence et de réorienter les moyens vers l'hébergement stable et le logement adapté.

Accès au logement

L'Île-de-France comptait 736 128 demandeurs de logement social au 31 décembre 2019 (chiffre en hausse de 2,1 % par rapport à 2018). Paris et la petite couronne concentraient 69 % des demandes.

Le délai d'attente médian pour l'attribution d'un logement social était de 22,7 mois (contre 22 mois en 2018).

Dans le cadre du Plan Logement d'abord, les efforts pour accompagner vers le logement les personnes hébergées se sont poursuivis. 5 548 ménages sortant d'hébergement ont ainsi été relogés en 2019 (soit 97 % de l'objectif fixé par le Plan Logement d'abord pour l'année).

Adaptation du parc existant et amélioration du cadre de vie

En matière d'amélioration du cadre de vie, les rénovations de logements effectuées grâce à une aide de l'Anah ont atteint un niveau sans précédent.

La majorité des projets du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) étaient validés fin 2019 :

- ▶ 28 des 59 projets d'intérêt national (PRIN) ;
- ▶ 26 des 46 projets d'intérêt régional (PRIR).

L'État et ses partenaires s'engagent à améliorer l'accompagnement des ménages précaires franciliens vers le logement

La préfecture de la Région d'Île-de-France, 12 grands bailleurs sociaux, 31 associations spécialisées dans l'accompagnement des ménages sans domicile ou mal logés, Action Logement et l'AFFIL (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement) ont signé un protocole visant à faciliter l'accès au logement des ménages qui en sont le plus éloignés. L'objectif-cible est de parvenir à reloger 1 250 ménages très éloignés du logement dès la première année d'application du protocole.

Ce protocole met en place en Île-de-France une nouvelle forme d'accompagnement dit « Logement d'abord », qui s'inscrit dans le cadre du dispositif national de l'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) financé par l'État. Pour la première année, l'objectif-cible est de reloger 1 250 ménages très en difficulté. Souple et adapté à chaque situation par-

ticulière, l'AVDL « Logement d'abord » repose sur un partenariat étroit entre les associations, les réservataires et les bailleurs sociaux, au service des ménages les plus éloignés du logement.

Chargés de repérer les ménages susceptibles de bénéficier de ce dispositif, les opérateurs associatifs sont ainsi en lien étroit avec les réservataires et les bailleurs sociaux, chargés, pour leur part, de proposer un logement adapté à la situation du ménage bénéficiaire.

Une fois le ménage entré dans son logement, l'opérateur associatif continue ensuite d'assurer un accompagnement sur-mesure et aussi long que nécessaire au ménage.

Pour évaluer et, éventuellement, faire évoluer ce protocole, un suivi fin et mensuel des ménages éligibles, des logements proposés ainsi que des relogements sera effectué dans chaque département d'Île-de-France et diffusé à chacune des parties prenantes.

De nouveaux bailleurs et des collectivités territoriales pourront rejoindre ce protocole.

L'État et CDC Habitat, partenaires dans la durée pour loger les Franciliens

Cinq ans après la signature d'un premier partenariat, le préfet de la région d'Île-de-France, Michel Cadot, et le président du directoire de CDC Habitat, André Yché, ont signé un nouveau protocole le 24 juillet 2020 afin de mieux répondre aux enjeux franciliens en matière de logement dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

Faciliter la construction de logements diversifiés et adaptés aux besoins des territoires

La crise sanitaire a accentué les difficultés d'accès au logement des publics fragiles. L'État et l'ensemble des acteurs de la filière du logement aidé unissent leurs efforts pour améliorer et renforcer l'offre de logement de tous les franciliens.

L'État et ses partenaires mettent tout en œuvre pour accélérer la production de logement, en travaillant notamment au renforcement des échanges sur les programmations et à la fluidification des procédures d'instruction des agréments.

Accroître l'offre à destination plus précaires

Le second objectif est d'accroître l'offre à

destination des plus précaires et de développer, dès le second semestre, des solutions de logement et d'hébergement temporaires afin de pérenniser l'hébergement et le logement de plusieurs centaines de ménages mis à l'abri durant la crise.

Accompagner les collectivités dans l'amélioration et le rééquilibrage de l'offre

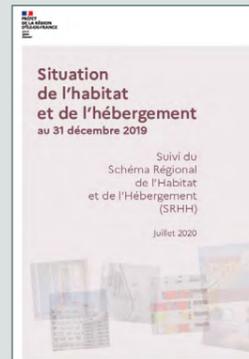
CDC Habitat et Grand Paris Habitat accompagneront la mise en œuvre des stratégies locales de peuplement dans le respect des orientations définies par l'État. Il s'agit en particulier de développer et de rééquilibrer l'offre de logement sur le territoire francilien, de développer des parcours résidentiels ascendants, de diversifier l'offre à destination des étudiants, des jeunes actifs, des seniors et des personnes handicapées et de résorber l'habitat en difficulté.

Amplifier l'action sur les copropriétés dégradées

Le quatrième axe est d'amplifier l'action sur les copropriétés dégradées. Le programme national Initiative Copropriétés mobilise l'ingénierie du groupe CDC Habitat aux côtés des services de l'État.

L'AVDL

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné.



www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/situation-de-l-habitat-et-de-l-hebergement-au-31-12-2019.html

Le SRHH

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) fixe, en articulation avec la politique du logement, les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement.



Le PREP : accompagner les Franciliens dans leur projet de rénovation énergétique

L'Île-de-France représente 16 % des consommations énergétiques françaises. 63 % de la consommation énergétique francilienne est directement liée au chauffage des bâtiments. Parmi les 5,7 millions de logements que compte la région, plus d'un tiers sont considérés comme très énergivores (étiquette F ou G).

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, s'est rendu à Sceaux le 8 juillet 2020, l'un des deux sites pilote pour le Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP). Ce dispositif d'expérimentation a pour objectif de permettre à chacun d'accéder à une rénovation énergétique globale et performante de son logement.

Le programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE) vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.

Le « SARE » permet aux Français de se repérer et de se faire conseiller, afin de cibler les travaux à effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le programme s'appuie sur le réseau « FAIRE » (Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique).

Pour lutter contre la précarité énergétique, les services de l'État, soutiennent la Métropole du Grand Paris et les communes de Sceaux et de Montfermeil qui ont fait le choix d'expérimenter le Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP). Lancé en avril 2019, le PREP a pour objectif d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et de développer des groupements d'artisans locaux spécialement formés.

Publications

Socle de données - Demandes et attributions de logements sociaux

Ce socle, élaboré pour la troisième année, s'inscrit dans la volonté de mise à disposition de données afin d'améliorer la connaissance de l'accès au logement et de permettre un diagnostic partagé entre les différents acteurs de l'hébergement et du logement. Il fournit des données complètes à la fois sur les demandes actives et les attributions annuelles de logement social en Île-de-France, et ce à quatre échelles géographiques (commune, EPCI/EPT, département et région).

Les indicateurs se divisent en fonction des publics concernés (ensemble des ménages, ménages du 1^{er} quartile, ménages prioritaires, ménages reconnus DALO, ménages hébergés). Il permet ainsi d'objectiver les profils de personnes qui se voient attribuer un logement social et donc d'évaluer l'atteinte des objectifs de relogement de ménages prioritaires et de mixité sociale inscrits dans la loi.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/publication-du-socle-de-donnees-demandes-et-a596.html

Socle de données - Hébergement et Logement adapté

La DRIHL publie également, pour la quatrième année, le socle de données dans les secteurs de l'hébergement et du logement adapté.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-2019-hebergement-et-logement-a572.html

Les chiffres de l'hébergement et du logement dans les Hauts-de-Seine

Le bilan 2019 des politiques en faveur de l'hébergement et du logement dans les Hauts-de-Seine revient sur les chiffres mais aussi sur les avancées qualitatives et les actions nouvelles menées par l'État et ses partenaires.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-chiffres-de-l-hebergement-et-du-logement-dans-a590.html

Sont également en ligne 5 synthèses pour le département :

- Bilan du financement du logement locatif social ;
- Bilan du suivi de la gestion du parc locatif social ;
- 2019 : une année d'accélération de la contractualisation du nouveau programme national de rénovation urbaine ;
- Bilan de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme ;
- Bilan des aides de l'ANAH.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-drihl-haut-de-seine-publie-ses-bilans-2019-a569.html



DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION
Isabelle Rougier

MISE EN PAGE
DRIHL,
Mission communication

RÉDACTION
Christophe Pelletier
avec les services régionaux et
départementaux de la DRIHL